

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE
D'UN MILIEU NATUREL
ET VOUS SOUHAITEZ
LE PROTÉGER ?**



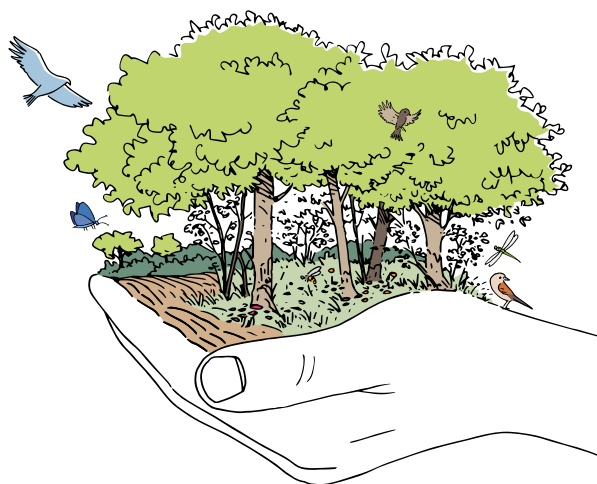
**Devenez acteur de
la préservation du patrimoine
naturel de votre territoire !**

Comment vous impliquer ?

Si votre terrain abrite **des espèces ou des milieux remarquables**, le Conservatoire d'espaces naturels de votre région ou de votre département peut **vous accompagner pour les protéger**.

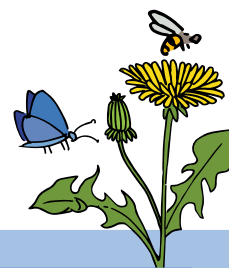
CONTACTEZ-NOUS !

Ensemble, nous pourrions définir **la solution la plus adaptée**, en concertation avec les acteurs locaux, pour **protéger la biodiversité sur votre propriété**.



DONATION À LA FONDATION ESPACES NATURELS DE FRANCE

Je donne mon bien à une fondation nationale reconnue d'utilité publique qui travaille en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de mon secteur et je bénéficie d'une déduction fiscale maximale de 66%.

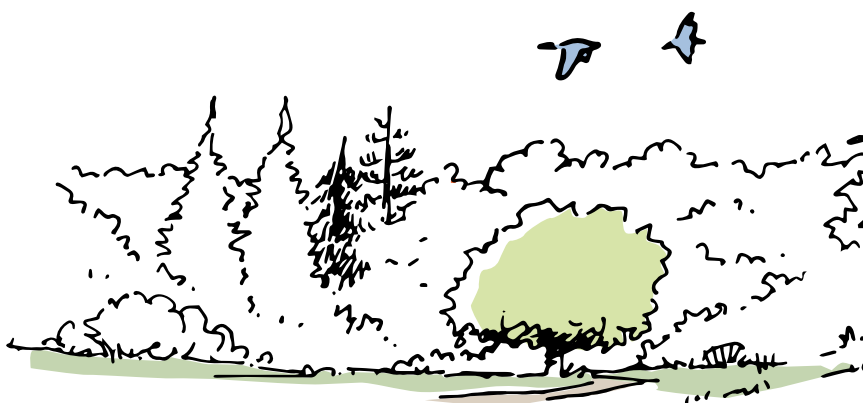
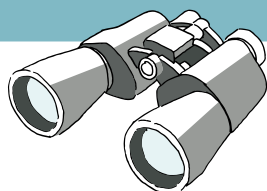


CONTRACTUALISATION D'UNE OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE)

Je conserve ma parcelle tout en assurant la préservation de la biodiversité, des usages et du paysage à long terme, y compris lors de futurs changements de propriétaire. J'établis avec le Conservatoire d'espaces naturels des engagements réciproques de protection sur une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans.

VENTE AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE MON TERRITOIRE

Je vends mon terrain dont je n'ai plus l'usage pour garantir sa préservation dans le respect du marché foncier local. Les frais notariés sont pris en charge par le Conservatoire.





+ de **6 000**
propriétaires

ont transmis leur
patrimoine naturel aux
Conservatoires par vente
ou par donation

+ de **12 000**
propriétaires

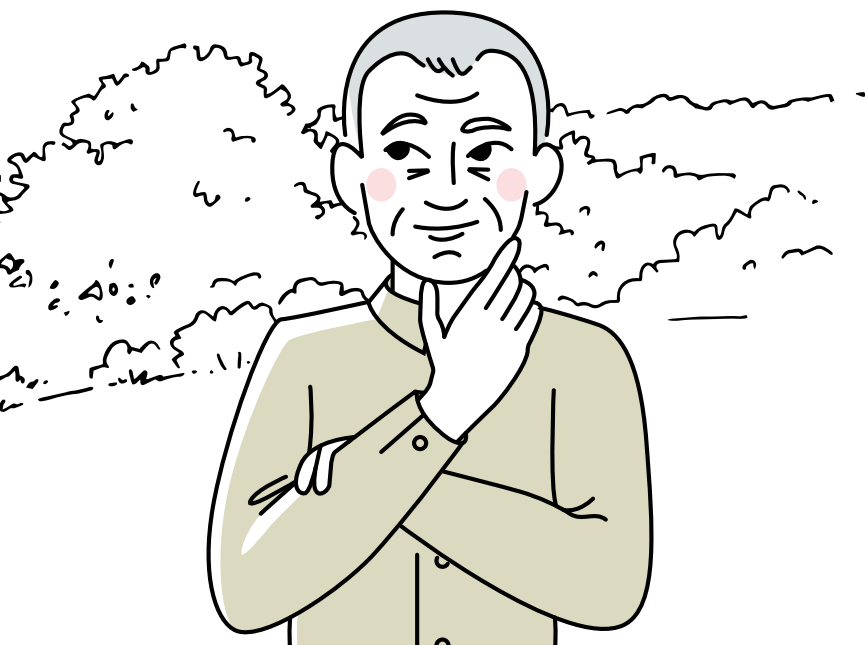
ont confié la gestion
de leur terrain aux
Conservatoires

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Je coconstruis une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels pour qu'il intervienne sur mon site pendant une durée moyenne de 10 ans.

SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Je conserve la parcelle dans mon patrimoine et je confie son usage au Conservatoire d'espaces naturels pour une durée de 18 à 99 ans.



Cinq outils couramment utilisés par les Conservatoires vous ont été présentés mais il en existe d'autres !

Le choix de l'outil juridique mobilisé s'effectuera selon vos attentes et l'expertise du Conservatoire.

Présentation des Conservatoires d'espaces naturels



24 Conservatoires d'espaces naturels | **4 700** sites naturels | **300 000** hectares préservés
1 350 agriculteurs partenaires | **10 000** adhérents | **1 387** salariés

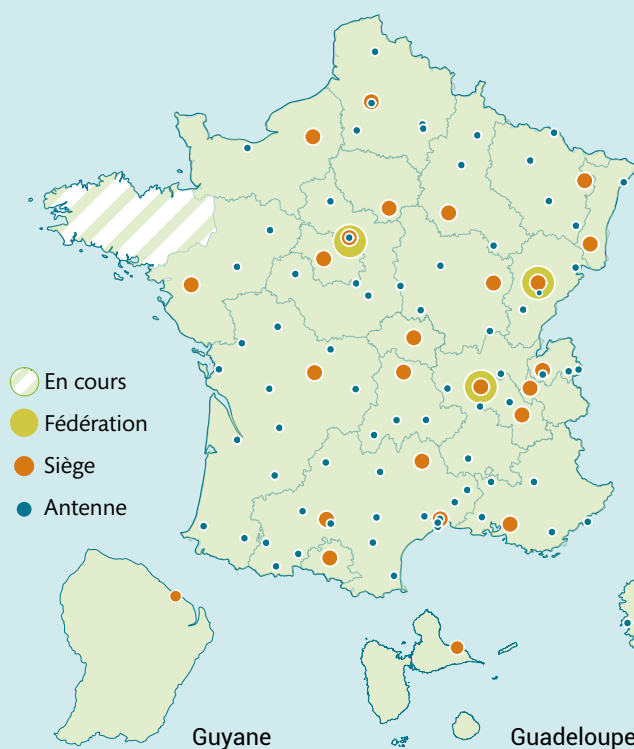
Gestionnaires d'espaces naturels agréés par la Région et l'État, les Conservatoires d'espaces naturels mobilisent des moyens financiers et techniques pour **restaurer, conserver et valoriser votre patrimoine naturel**.

Ces associations à but non lucratif inscrivent leurs actions dans la durée et proposent **des solutions foncières adaptées** à vos intentions et aux enjeux écologiques de votre terrain.

En confiant votre terrain au Conservatoire d'espaces naturels de votre territoire, vous êtes **accompagné par un acteur local et professionnel** agissant dans l'intérêt général.

Par votre engagement citoyen, vous participerez ainsi concrètement à la création d'un espace naturel préservé.

Implantation des Conservatoires d'espaces naturels sur le territoire national



Graphisme : Studio Elski • Photos : ©Frédéric Biamino / ©David Dermerge • Carte : FCEN 2025 • Imprimé par CIA • 2025



<https://reseau-cen.org>

Je contacte le Conservatoire
de mon territoire :

Avec le soutien de :



**Conservatoires
d'espaces
naturels**